

BUREAU : Gymnase Pierre de Coubertn 6 rue Georges Sand 38500 Voiron

Tél : 04.76.05.15.50 Mail : [alv.gym.38@orange.fr](mailto:alv.gym.38@orange.fr) [s](http://alvgym38.blogspot.fr/)ite internet : alvgymnastique.fr

**N° siret : 52983516700014 - APE : 9499Z**

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS 2022/2023

Cette année encore, vous pouvez faire vos inscriptions par internet.

Pour ce faire, il faut aller sur le site internet ALVgymnastique.fr

Inscrivez-vous.

Vous pouvez inscrire tous les membres de votre famille en même temps.

Vous pouvez régler par carte bancaire (possibilité en plusieurs fois) en plus des possiblités antérieures.

L’inscription ne sera valider que quand les règlements (même programmés) seront enregistrés sur internet.

Les nouveaux ont la possibilité d’effectuer deux essais. Tout dossier non rendu au deuxième essai entraînera l’annulation de la réservation.



1. INSCRIPTION A FAIRE SUR LE SITE ALV GYMNASTIQUE
2. Certificat médical :

**Pour les Mineurs  non compétiteur**:remplir le questionnaire médical qui figure dans les documents sur le site. Si toutes les réponses sont négatives, pas besoin de certificat médical. Alors, vous enregistrer ce document sur la fiche de l’adhérent.

Si une réponse est positive : certificat médical obligatoire.

**Pourles mineurs compétiteurs et les majeurs** : Certificat Médical **obligatoire** pour la première inscription. Pour la deuxième année, remplir le questionnaire qui est dans les documents sur le site et l’enregistrer sur la fiche adhérent. Si une réponse positive, fournir un certificat médical. Ceci pendant 2 ans, puis fournir un certificat médical.

1. PHOTO D'IDENTITE vous pouvez enregistrer votre photo sur le site internet.
2. La cotisation par l’intermédiaire du site. (la cotisation au club comprend une adhésion de 50€par adhérent)
3. Un chèque de caution pour les compétiteurs qui sera encaissé en cas de forfait non justifié aux compétitions, les dates vous seront données dès le début de l’année.
4. Un chèque de caution de 20,00 € pour l’implication de la famille au club (Pour les anciens le chèque de l’an passé sera détruit.) Noter au dos du chèque le nom de l’adhérent ou de la famille, et le groupe.

Voir paragraphe ci-dessous.

Règlements acceptés : Carte bleue, Chèques (à l’ordre de l’ALV GYMNASTIQUE), espèces, Virement sur le site, Pass Région (fournir une copie recto verso de la carte avec la date de naissance), Carte Tatto (avant le 15 novembre). Coupons sports, chèques ANCV, Pass Senior Isère (avant le 15 Novembre)

Coupons Voiron (ancienne carte Voiron pour tous) et Coupon sport des CM 1 et CM 2 de Voiron (**avant le 31/10**). Règlement de la cotisation : possibilité de régler en 3 fois **SEPTEMBRE, OCTOBRE et NOVEMBRE. Les chèques seront encaissés entre le 10 et le 15 de chaque mois.** Nous demeurons à votre écoute pour les cas particuliers.

**Le chèque de caution de 20 €** sera retiré pour le motif suivant (**un par famille**):



Si aucune aide n’est apportée au club lors des manifestations qu’organise le club.

En effet, si nous voulons que le prix de la licence reste attractif et maintenir l’équilibre financier dans notre association, il faut que tous les adhérents ou les parents des adhérents mineurs du Club s'engagent à donner un peu de leur temps, soit au moins 4h00 de bénévolat sur l'année.

À l’issue de votre investissement, **ce chèque sera détruit**. Dans le cas contraire, il sera encaissé Fin juin- début juillet.